

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 avril 2026 fixant les dates d'ouverture des concours et examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2027

NOR : INTE2610897A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'avis du bureau de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours sur les dates d'ouverture des concours et examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels en date du 25 novembre 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels prévus à l'article 5 du décret du 20 avril 2012 susvisé seront ouverts, au titre de l'année 2027, par arrêtés des présidents des conseils d'administration des services d'incendie et de secours, avec pour date de première épreuve le jeudi 25 novembre 2027.

Art. 2. – Les examens professionnels de caporal de sapeurs-pompiers professionnels prévu à l'article 11 du décret du 20 avril 2012 susvisé seront ouverts, au titre de l'année 2027, par arrêtés des présidents des conseils d'administration des services d'incendie et de secours, avec pour date de première épreuve le jeudi 14 octobre 2027.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 avril 2026.

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe de service
chargée de la direction des sapeurs-pompiers,
T. PINAULT